Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID: 089-248900938-20250326-FIN_2025_17-DE

N°FIN/2025/17

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 mars 2025	Nombre de conseillers
		communautaires
Date d'affichage de la	19 mars 2025	Effectif légal : 49
convocation :		En exercice : 49
		Présents : 37
		Votants : 49

Séance du 26 mars 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six mars deux mille vingtcinq à dix-neuf heures, Salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS: 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS: 12 avec pouvoir

Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUÉDARD
Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
Frédérique COLAS, pouvoir à Eric APFFEL
Bernadette MONNIER, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
Bernard MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
Michèle BARRY, pouvoir à Kevin AUGÉ
Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
Laurent CHAT, pouvoir à Philippe PETIT
Valérie SUBRENAT, pouvoir Xavier MARQUIS
Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

<u>Objet</u> : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Ordures Ménagères



FIN/2025/17	Conseil communautaire du
	26 mars 2025

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Ordures Ménagères

(Voir le CFU budget ordures ménagères en pièce jointe)

VU l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

VU la délibération n° FIN/2021/89 en date du 22 novembre 2021 portant expérimentation des comptes financiers uniques de la Communauté de Communes du Jovinien ;

VU l'instruction comptable M57;

VU les comptes financiers uniques 2024 de la Communauté de Communes du Jovinien ;

VU la commission finances en date et le conseil des Maires du 11 mars 2025 ;

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 488,87		414 804,69		417 293,56
Opérations de l'exercice	3 476 535,80	3 499 686,93	103 890,35	183 972,00	3 580 426,15	3 683 658,93
Totaux	3 476 535,80	3 502 175,80	103 890,35	598 776,69	3 580 426,15	4 100 952,49
Résultat de clôture 2024 sans les restes à réaliser	25 640,00		494 886,34		520 526,34	
Restes à réaliser			17 498,33		17 498,33	
Résultats définitifs 2024	25 640,00		477 388,01		503 028,01	

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Le Président, Nicolas SORET, n'a pas pris part au vote

Pour: 48
Contre: 0
Abstention: 0

-ACTE la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Ordures Ménagères lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

-ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID: 089-248900938-20250326-FIN_2025_17-DE

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Jovinien,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Président,

Nicolas SORET

Pour copie conforme, Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND